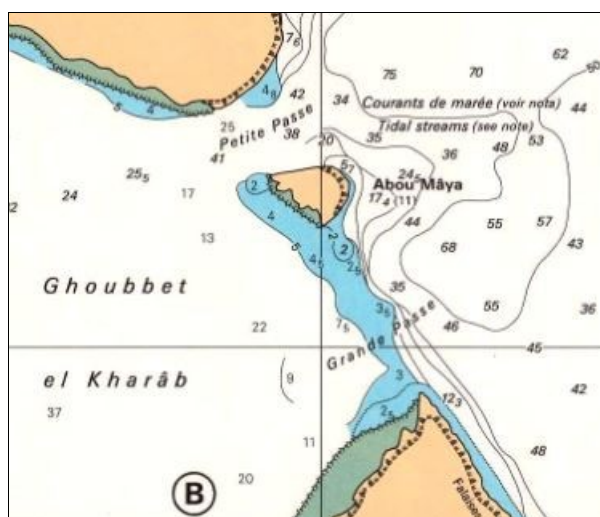


INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA PASSE DU GOUBET.

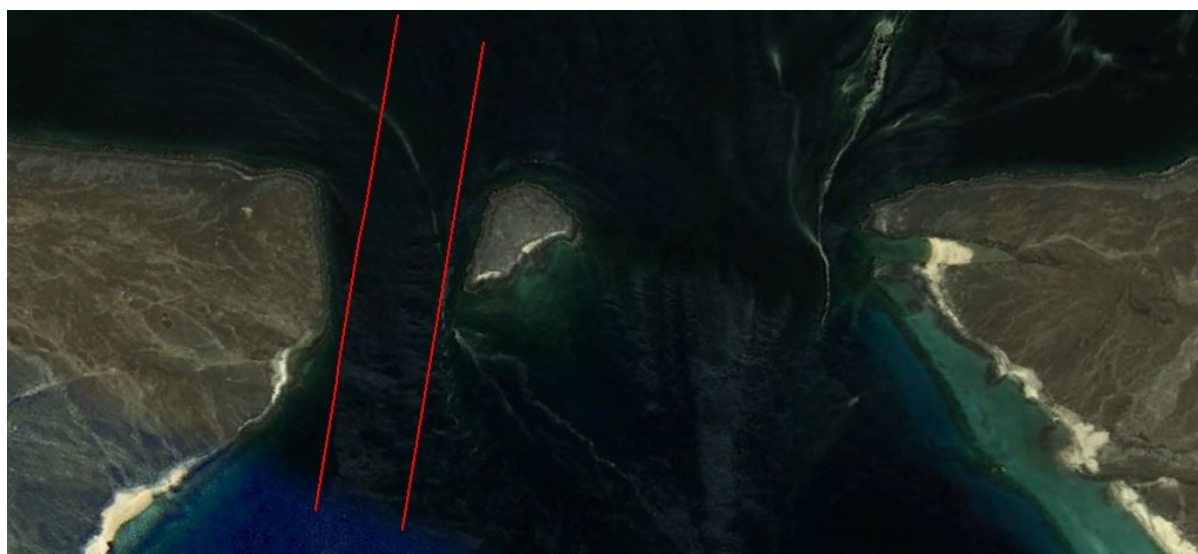
Le développement d'infrastructure portuaire dans le fond du Goubet est en cours pour l'exploitation des ressources minérales des abords du lac Assal. Des cargos minéraliers et autres navires aux tonnages élevés vont donc devoir franchir la passe du Goubet. Des travaux de balisages ont été réalisés (en 2006) et des coffres à mouillage ont été disposés de part et d'autre de la passe du Goubet pour que des bateaux puissent y stationner momentanément en attente de conditions de marées favorables au franchissement de la passe. Pour les capitaines de bateaux, le franchissement de la passe du Goubet est un moment de grande vigilance à cause des conditions particulières de navigation que celle ci impose: courants violents, formation de mascaret, espace réduit, vents forts... Pour la plupart des navires et pour des raisons de tirant d'eau, le seul passage possible s'effectue par la "petite passe" malgré le fait qu'il s'agisse de la plus étroite: c'est aussi celle ci qui a été équipée en balisage maritime.

Ce sont aussi ces conditions particulières qui en font un site remarquable sur le plan du patrimoine et de la biodiversité et qui justifient pleinement son insertion dans la future aire marine protégée d'Arta. Pour éviter toute ambiguïté, la constitution de cette AMP devra contenir dans son texte fondateur une mention qui



précisera **que la circulation maritime qui s'effectuera à travers la "petite passe" ne connaîtra aucune restriction particulière** autres que celles imposées par les conditions de sécurité habituelles de navigation; ceci s'appliquerait aussi à l'usage du coffre à mouillage situé dans l'AMP à l'Est de la passe. Cette mesure s'appliquerait toute l'année, y compris dans la période de fréquentation par les requals baleines. Il pourrait aussi être précisé **que l'AMP d'Arta n'aura aucun impact négatif sur les activités portuaires ou sociaux économiques envisagées par le gouvernement à l'extérieur des limites de cette AMP.**

Extrait de la carte marine.



Matérialisation graphique d'un corridor de 140 m de large assurant un tirant d'eau d'au moins 20 m de profondeur.